



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/299
21 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 67 de l'ordre du jour provisoire*

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES EN ASIE DU SUD

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. RÉPONSES DES GOUVERNEMENTS		3
Maldives		3

* A/50/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 15 décembre 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/72, intitulée "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud", dont les dispositions pertinentes sont libellées comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Réaffirme qu'elle approuve le principe d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud;

...

4. Prie le Secrétaire général de se mettre en rapport avec les États de la région et autres États intéressés pour s'informer de leurs vues sur la question et les encourager à se consulter afin d'étudier les meilleurs moyens d'appuyer l'action menée en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud;

5. Prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question à sa cinquantième session."

2. En réponse à la demande formulée au paragraphe 4 de cette résolution, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 17 mars 1995, demandé aux États de la région et aux autres États concernés de lui communiquer leurs vues sur la question. La réponse reçue figure au chapitre II du présent rapport. Toute autre réponse qui pourrait être transmise ultérieurement fera l'objet d'un additif au présent rapport.

/...

II. RÉPONSES DES GOUVERNEMENTS

MALDIVES

[Original : anglais]
[22 mai 1995]

1. L'attitude du Gouvernement maldivien à l'égard de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud découle de sa position de principe en faveur de la création de telles zones dans toutes les régions du monde, qui est énoncée chaque année par le Ministre maldivien des affaires étrangères dans la déclaration de politique générale faite au cours du débat général, à la session ordinaire de l'Assemblée générale.

2. Les Maldives demeurent résolument favorables à un désarmement complet et restent convaincues que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud constitue un pas dans la bonne direction.
